

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 17 JUIN 2011

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- ❖ Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2011.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, la dénomination du Square Ribeira de Pena.
- ❖ S'oppose, à la majorité, au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, à l'intégration imposée de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier à Saint-Etienne Métropole, demande que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale prenne en compte cette position et modifie en conséquence le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- ❖ Opte, à la majorité, pour l'adhésion de la Communautés de Communes du Pays de Saint-Galmier au syndicat mixte ouvert de création et d'exploitation d'aérodrome.
- ❖ Procède à l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis pour toutes les procédures de Délégation de Service Public.
- ❖ Confie, à l'unanimité, la délégation de service public de gestion des droits de place des Foires et marchés à la Société MOUNIER, pour la période de six ans moyennant le paiement d'une redevance de 6 500 €.
- ❖ Sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux d'assainissement au lieu-dit "La Blanchisserie".
- ❖ Sollicite, à l'unanimité, une subvention pour les travaux d'assainissement 2011 auprès de l'association "La Bulle Verte".
- ❖ Sollicite, à l'unanimité, des aides auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et auprès du Conseil général de la Loire pour les travaux de restauration de la statue St-Roch.
- ❖ Sollicite, à l'unanimité, des aides auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et auprès du Conseil général de la Loire pour les travaux de restauration de la statue Ste-Catherine.
- ❖ Accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement de la somme de 662 569,00 € représentant 100 % de l'emprunt contracté par la SA BATIR ET LOGER relatif à l'opération de construction de 5 logements au Val de Coise.
- ❖ Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association Franco-Ecossaise, à l'Amicale des Sapeurs Pompiers et à l'association APA.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, les tarifs droits de place pour les camions outillage et les cirques.
- ❖ Décide, à l'unanimité, de la mise en place d'un service de location de vélo-électrique et fixe les tarifs.
- ❖ Décide, à l'unanimité, de la nomination de vacataires à la roseraie municipale pour la saison estivale 2011 et fixe la rémunération.
- ❖ Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,

J. Y. CHARBONNIER.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 20 juin 2011